



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projets de règlements d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

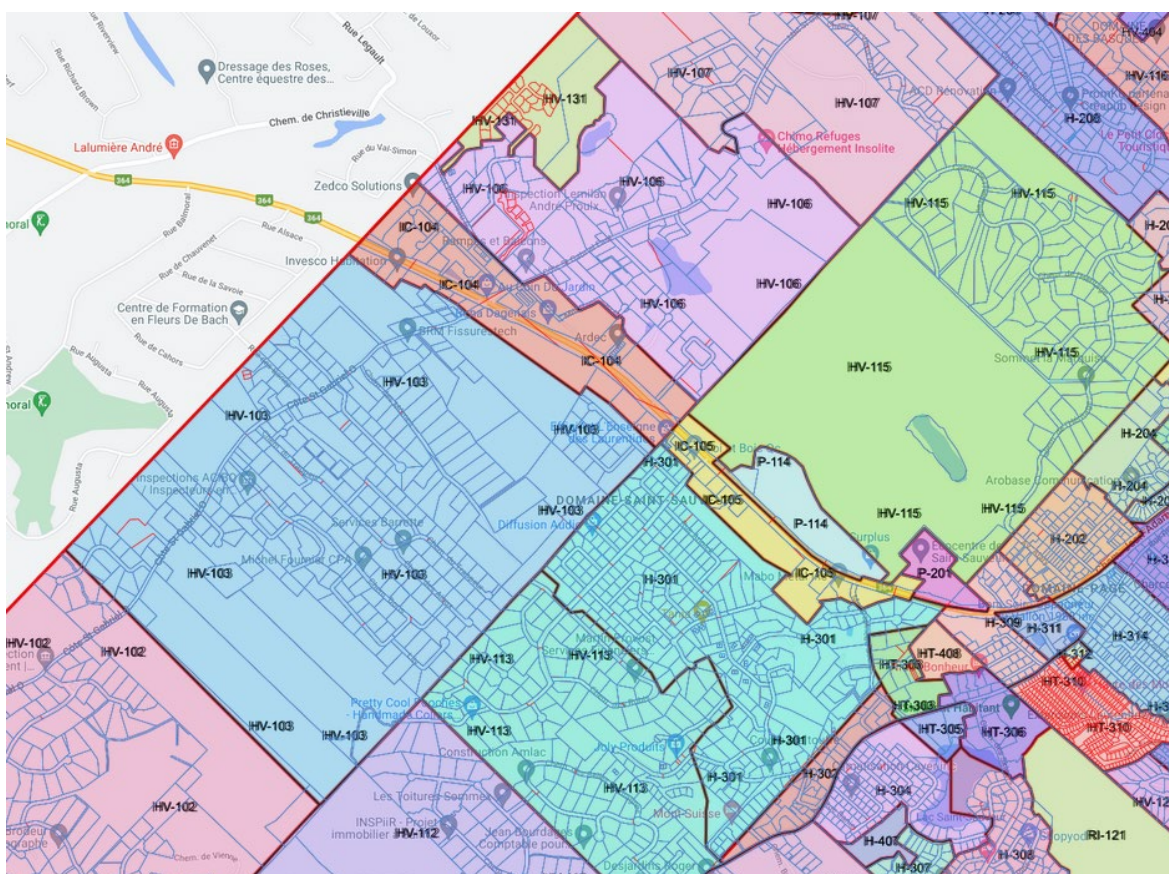
Règlement 221-06-2023 amendant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 afin d'agrandir l'affectation commerciale-industrielle artérielle locale à même une partie de l'affectation résidentielle et de villégiature;

Résumé : le plan est modifié pour ajouter deux lots de l'affectation commerciale-industrielle (zone IC 104) à même la zone résidentielle et villégiature (zone HV 106).

Règlement 222-93-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'agrandir la zone IC-104 à même une partie de la zone HV-106;

Les zones concernées sont : HV 106 et IC 104.

Les zones contiguës sont : HV 103, HV 107, HV 115, HV 131, H 301 et IC 105



Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, le **14 juin 2023** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 mai 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA